



**FORMATION d'ACCOMPAGNATEUR de RANDONNEES PEDESTRES 2^{ème} DEGRE
08-09-10 MAI 2020 A LAFFREY (38)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner à la Ligue PACA avant le 1er avril 2020**

Nom de l'association :

Son adresse :

L'association a-t-elle déjà une activité randonnée pédestre organisée ? oui non

Si oui,

Nom du responsable de l'activité :

Ses coordonnées téléphoniques :

Son adresse électronique (facultatif) :

Si non, existe-t-il un projet de création de cette activité en son sein ? oui non

Participants inscrits par l'association ⁽¹⁾

Nom et Prénom	N° licence FSGT	Code Exp ⁽²⁾	BFA Visé ⁽³⁾	Téléphone (portable de préf.)	Adresse électronique (ou à défaut postale)

Montant du règlement global : 150,00 € x ⁽⁴⁾ = €

joint par chèque n° libellé à l'ordre de "FSGT PACA"

L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant total de la formation. L'association verse la part totale de la participation demandée au moment de l'inscription. Il lui appartient ensuite, en fonction de ses orientations, de récupérer ou non auprès des participants qu'elle a inscrits une part plus ou moins importante de ce montant.

Les titulaires du livret fédéral d'animation peuvent obtenir une participation fédérale de 50% à condition d'adresser avant la formation une demande de prise en charge au domaine formation fédéral.

(1) Pour permettre l'échange d'expérience le nombre d'inscrits d'un même club est limité à 4 maximum

(2) Code expérience : N1 = déjà animateur de randonnée et titulaire du 1^{er} degré d'accompagnateur de randonnées pédestres
A1 = déjà animateur de randonnée et a déjà suivi une formation pour cette animation
A2 = déjà animateur de randonnée mais n'a, à ce jour, suivi aucune formation pour cette animation
A3 = pratiquant de randonnée en collectivité (club, C.E. ou autre) n'ayant jamais animé cette activité
A4 = pratiquant de randonnée à titre individuel (famille, amis) n'ayant jamais animé cette activité

(3) "BFA visé": répondre "oui" ou "non" selon que le stagiaire est candidat à l'obtention du 2nd degré du Brevet Fédéral ou pas.

(4) Nombre de participants inscrits par l'association.